

# Bienvenue au Parc régional du bois de Belle-Rivière

## Consignes aux baigneurs à la plage NAYA et à la pataugeoire

### **La sécurité c'est l'affaire de tous.**

### **Soyez le sauveteur de vos enfants.**

#### **La surveillance des enfants :**

- Ne laissez jamais des enfants dans l'eau sans les surveiller par vous-même en continu ou avoir attiré un adulte à cette fonction quand vous ne pouvez le faire.
- Expliquez à l'enfant qu'il est dangereux de se baigner ou de jouer près de l'eau sans surveillance.
- Apprenez à votre enfant à ne jamais entrer dans l'eau sans la permission d'un adulte qui le surveille.
- Apprenez à votre enfant à ne pas trop s'éloigner de vous lorsqu'il nage.
- Assurez-vous de bien connaître les aptitudes de nage de votre enfant.
- Lisez ces règles avec vos enfants pour vous assurer qu'ils les comprennent et sache comment les appliquer tout en s'amusant.

#### **Règlements :**

- À la plage, les enfants de 8 ans et moins doivent obligatoirement porter un équipement de flottaison personnel bien ajusté :
  - Dans le cas d'un VFI\*, l'enfant peut accéder à l'eau seul et doit être surveillé de manière constante par un adulte accompagnateur,
  - Dans le cas d'un autre équipement de flottaison personnel, l'enfant doit être accompagné dans l'eau par un adulte à distance de portée de bras.
- Ne pas toucher au cordage d'identification.
- Il est interdit de plonger dans l'eau.
- Il est interdit de dépasser la ligne de bouée de 1.2m.
- Il est interdit de se tirer dans l'eau (ne courez pas et ne poussez pas les autres).
- Aucun objet de verre n'est admis.
- Gardez la nourriture et les breuvages loin de la zone d'eau.
- Si vous entendez un long coup de sifflet, cela signifie qu'il faut sortir immédiatement de l'eau.
- Le port du bracelet du parc est obligatoire.
- Aucune couche de bébé n'est acceptée dans l'eau.
- L'accès est interdit aux animaux dans la zone de baignade.
- Les déchets doivent être déposés aux endroits prévus à cet effet.
- Il est interdit de se baigner hors des heures d'ouvertures et de surveillance.
- Il est obligatoire de respecter les consignes des sauveteurs sous peine d'être expulsé.

### **Encadrement des groupes d'enfants :**

- À titre de responsable, vous assurer que les accompagnateurs connaissent et comprennent leurs rôles et responsabilités ainsi que ceux des sauveteurs au regard de la surveillance et de l'encadrement des enfants.
- Pour les activités de baignade de groupe organisé à la plage, il est obligatoire de porter un VFI\*(enfants de 8 ans et moins).
- Exiger un rapport d'activité des accompagnateurs quant aux :
  - Aptitude à la nage des jeunes,
  - Troubles comportementaux,
  - Problèmes médicaux : allergies, maladies, phobie, etc.,
  - Respect des ratios accompagnateurs-enfants recommandés pour les activités aquatiques.
- Avisez les sauveteurs de votre arrivée et que vous avez pris connaissance des consignes de sécurité pour votre groupe.
- Assurez-vous d'expliquer aux enfants les consignes du lieu de baignade et vérifiez leur bonne compréhension.
- Effectuez une surveillance continue par :
  - Une assignation et une rotation des tâches afin que tous les accompagnateurs demeurent alertes,
  - Un balayage visuel.
- Établissez une technique d'encadrement et de vérification (copain-copain, comptage, matériel d'identification visuel, etc.).

### **En cas d'urgence :**

- Aviser immédiatement un sauveteur.
- Un téléphone est disponible en tout temps au pavillon d'accueil.
- Contactez le 911.

### **La surveillance des enfants c'est une responsabilité partagée.**

L'équipe du bois de Belle-Rivière met tout en œuvre afin de s'assurer de la sécurité de l'ensemble du plan d'eau. Veillez à respecter les consignes de sécurité pour un agréable séjour.

### **Merci pour votre collaboration et bon séjour au bois de Belle-Rivière.**

\* Le VFI doit porter l'étiquette d'approbation de la garde côtière canadienne, pêche et océan Canada ou de transports Canada.  
Le bois de Belle-Rivière offre des VFI en location au pavillon d'accueil.